

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1418/SG/FP portant ouverture d'un concours direct d'accès au cadre des contrôleurs du corps territorial des postes et télécommunications .

n° 71-1418/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 octobre 1971

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro
10 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Un concours direct pour le recrutement de deux contrôleurs stagiaires des services d'exploitation des Postes et Télécommunications sera ouvert à Djibouti les 1er, 2 et 3 décembre 1971 . L'horaire des épreuves et le centre d'examen seront indiqués ultérieurement à chaque candidat.

Art. 2

— Les conditions requises pour faire acte de candidature à ce concours sont celles fixées par le statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux et par l'article 12 de l'arrêté n° 70-1416/SG/CG du 21 novembre 1970.

Art. 3

— Les déclarations de candidature devront porter mention des épreuves facultatives éventuellement choisies et être déposées accompagnées des pièces réglementaires au secrétariat du Ministère de la Fonction publique (service du personnel), au plus tard le lundi 8 novembre 1971 avant 11 h 30.